



Notice sanitaire



Vu pour être annexé
à la délibération

Le Maire

Révision du PLU prescrite le 8 juillet 2008

PLU arrêté le 15 mai 2012

PLU approuvé le 10 septembre 2013

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2010

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DU VAL D'AZERGUES**



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
DESCRIPTION DES INSTALLATIONS	3
La ressource en eau	3
La production d'eau	3
La distribution d'eau	3
MODELISATION	4
PRINCIPES DU CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX	7
La qualité bactériologique	7
La qualité physico-chimique.....	7
Etablissement des normes de qualité, normes actuelles et évolution de la réglementation	8
Exigences de qualité	8
Organisation du contrôle sanitaire et de la surveillance des eaux d'alimentation ...	9
Recueil des informations collectées.....	9
CONCLUSION SUR LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES PAR LE SIE DU VAL D'AZERGUES EN 2010	10
Origine et organisation de la distribution	10
Contrôle de la qualité	10
Qualité des eaux distribuées.....	10
• Limites de qualité :	10
Bactériologie :	10
Nitrates :	10
Fluor :	11
Pesticides :	11
Solvants chlorés :	11
Plomb :	11
• Références de qualité :	12
Bactériologie :	12
Manganèse :	12
Dureté :	12
Equilibre calcocarbonique :	12
Divers :	12
Conclusion	12

ANNEXES : résultats du contrôle sanitaire effectué sur les eaux distribuées par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues et sur les eaux produites par le Syndicat Mixte d'Eau Potable Saône Turdine

Annexes 1 : suivis analytiques détaillés

Annexes 2 : minima, maxima, moyennes de quelques paramètres

Annexe 3 : Dépassements des exigences de qualité (limites et références) pour l'ensemble des paramètres mesurés sur l'unité de gestion

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

L'alimentation en eau potable de l'Unité de Gestion (UGE)
SIE DU VAL D'AZERGUES
est représentée à partir des installations schématisées en pages suivantes
(modélisations du SIE Val d'Azergues et du Syndicat de Production Saône Turdine)

Le nombre d'habitants concerné est d'environ 44620
Le SIE Val d'Azergues assure la gestion de son réseau de distribution.

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes successives qui sont d'amont en aval :

La ressource en eau

Elle est, dans le département du Rhône, généralement d'origine souterraine (nappes alluviales, nappes phréatiques,...), et prélevée par un ou plusieurs captages (CAP ou MCA)

Les analyses prélevées sur la ressource avant tout traitement sont dites analyses de l'EAU BRUTE. Ces analyses caractérisent également l'eau distribuée si aucun traitement n'est réalisé avant la distribution.

La production d'eau

Elle correspond à la station de traitement et de production d'eau (TTP) qui est le lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (chloration) ou plus sophistiqués (traitement complet).

Les analyses effectuées caractérisent l'eau traitée en sortie de station.

La distribution d'eau

Les populations alimentées sont regroupées en unités de distribution (UDI) qui correspondent à des unités techniques (continuité de tuyaux) caractérisées par une qualité d'eau homogène et un même exploitant.

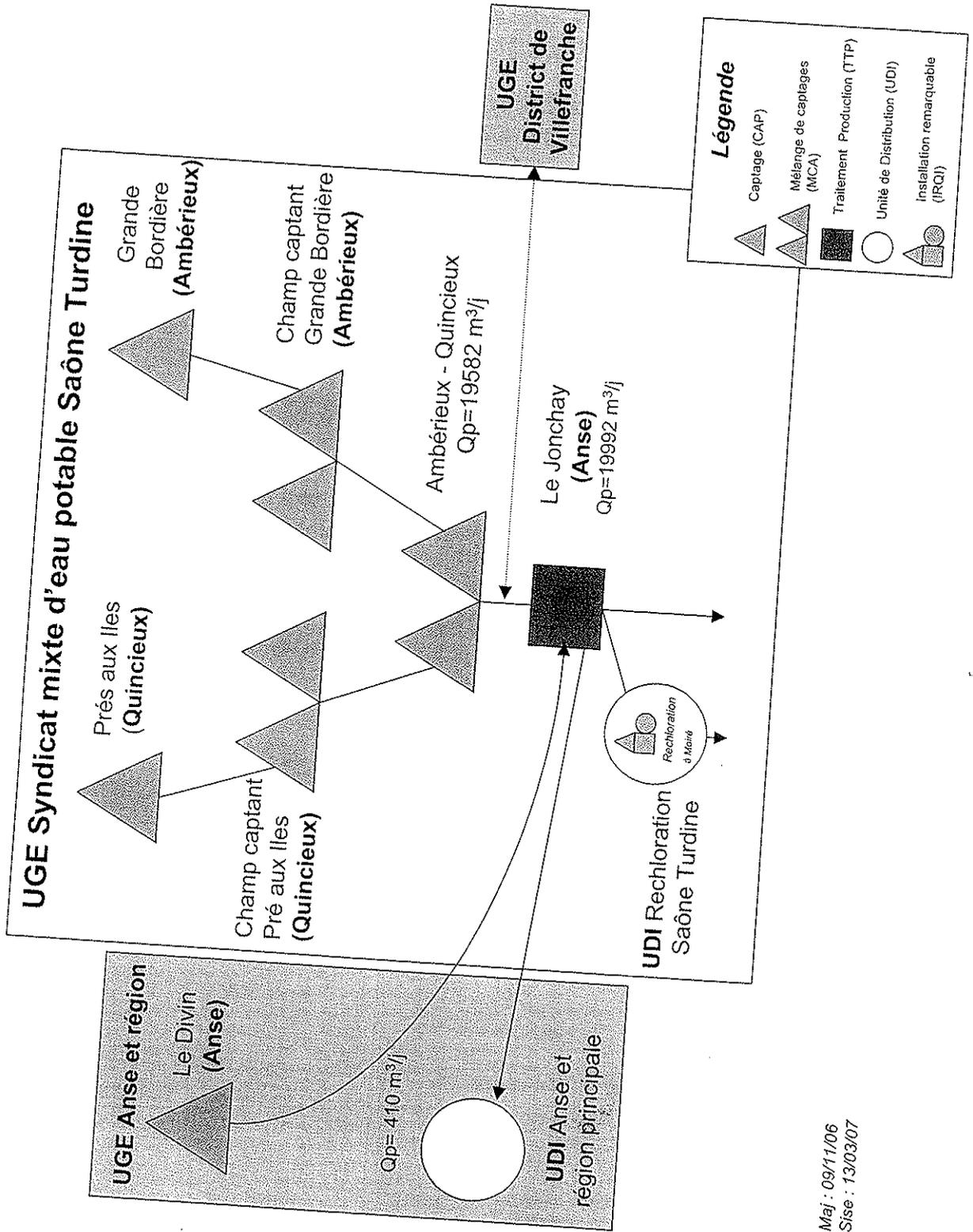
Dans la modélisation suivante :

Les captages (CAP) sont représentés par des triangles

Les stations de traitement (TTP) sont représentées par des carrés

Les unités de distribution (UDI) sont représentées par des cercles dans lesquels sont inscrits les communes et/ou hameaux faisant partie de l'UDI

MODELISATION

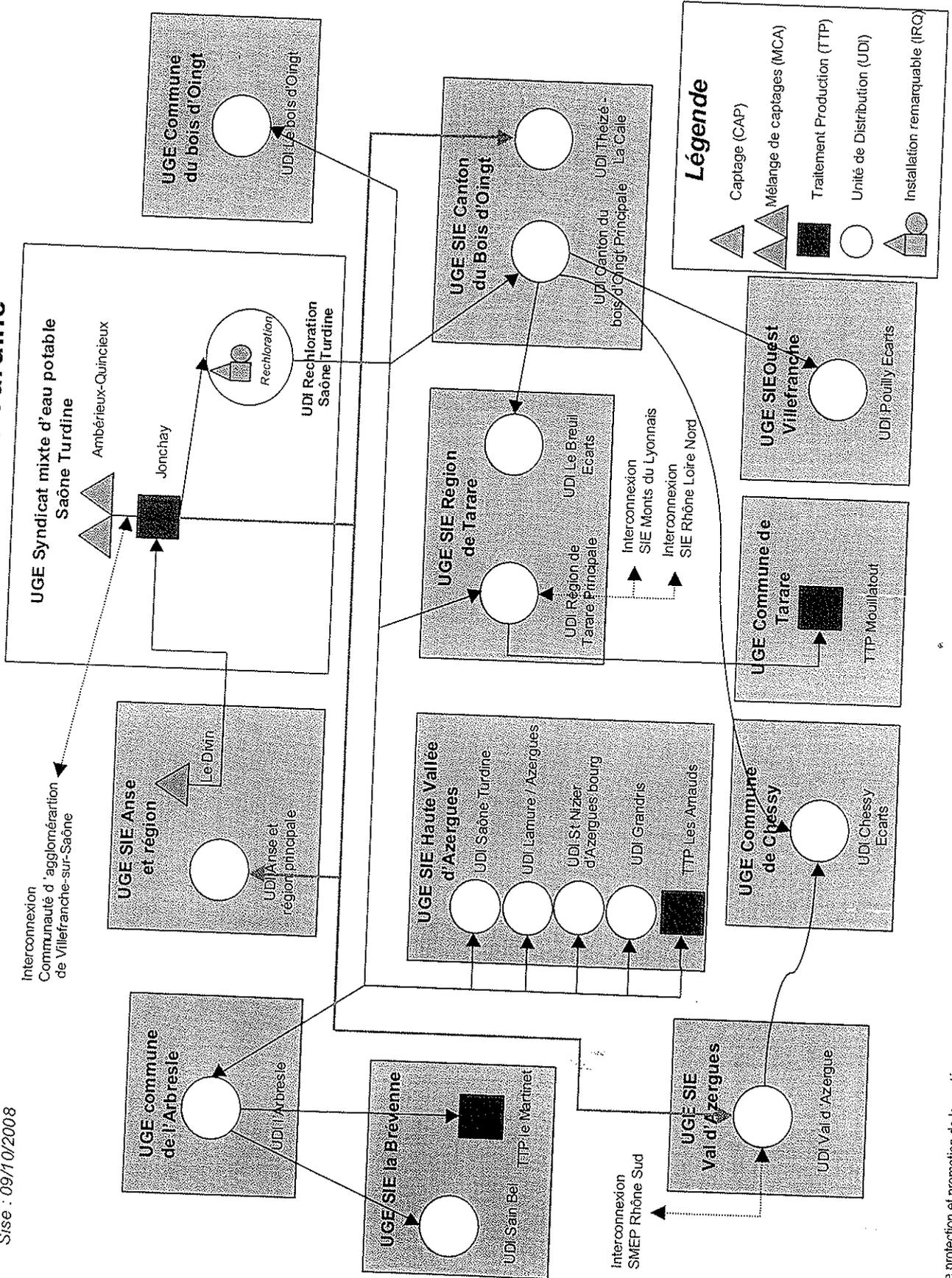


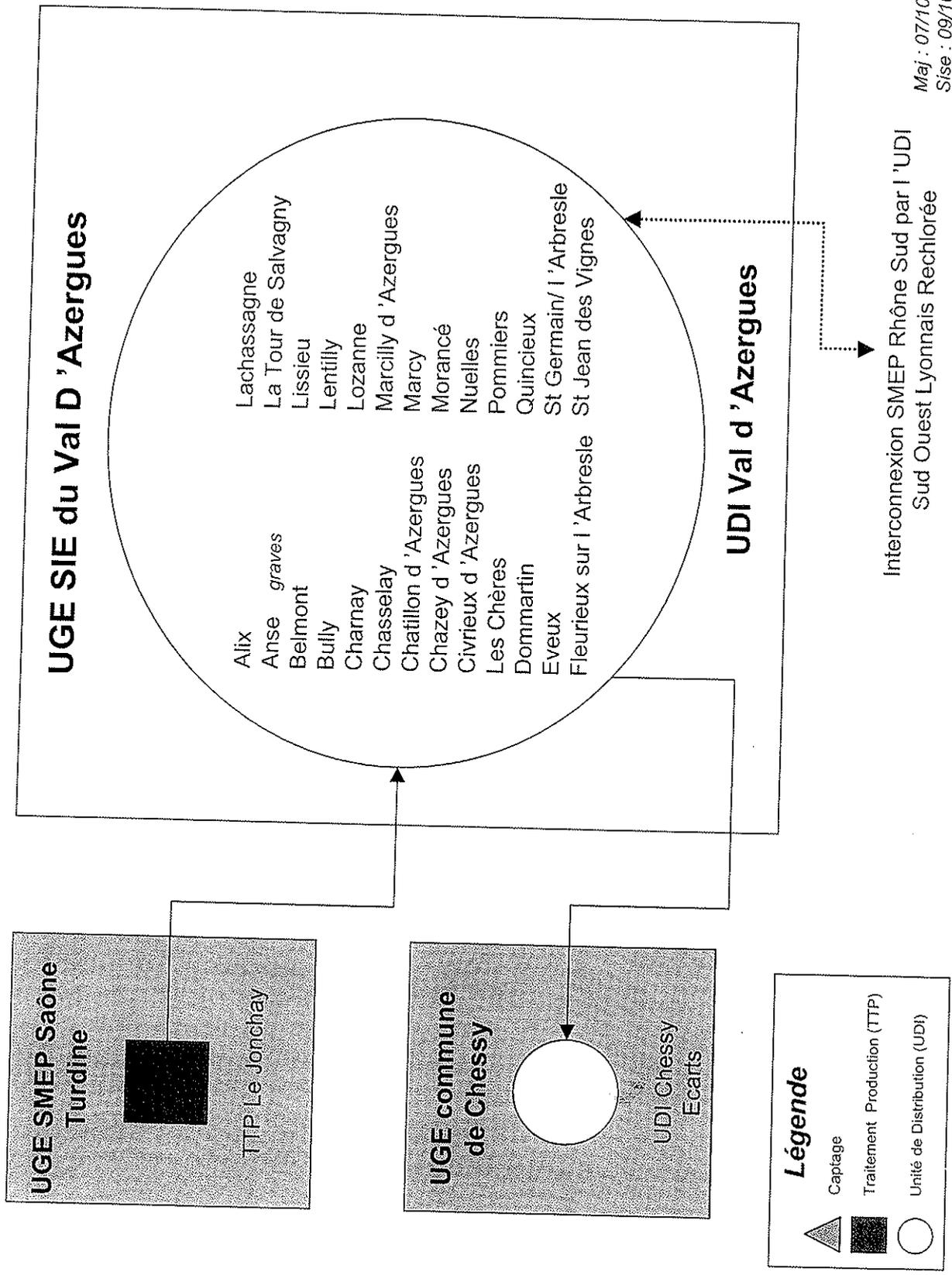
Maj : 09/11/06
Sise : 13/03/07

Syndicat Mixte d'Eau Potable Saône Turdine

Maj : 07/10/08

Size : 09/10/2008





Maj : 07/10/2008
 Sise : 09/10/2008

PRINCIPES DU CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX

La qualité bactériologique

Celle-ci revêt une importance primordiale. Les eaux de boisson doivent être exemptes de micro-organismes pathogènes (pouvant être dangereux pour l'homme). Cependant la recherche de ces micro-organismes dans les eaux exige des temps de détection trop longs pour permettre d'intervenir en cas d'anomalie. Dans un souci de prévention, il est donc procédé à la détection, facile et rapide, « de témoins ou indicateurs de contamination fécale » (*Escherichia coli* et entérocoques). Ces indicateurs, naturellement abondants dans les intestins des hommes et des animaux, ne traduisent pas obligatoirement, s'ils sont présents dans l'eau, un danger imminent pour la santé, mais indiquent une contamination fécale des eaux et alertent le gestionnaire sur la nécessité qu'il a de prendre immédiatement des mesures correctives et d'en vérifier les effets.

La présence de ces germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource en eau, un mauvais fonctionnement des installations de traitement, une insuffisance d'entretien des ouvrages,...

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent ceux en relation avec la composition naturelle des eaux (calcium, magnésium, sodium, potassium, chlorures, sulfates) La dureté de l'eau représente la teneur en calcium et en magnésium.

D'autres éléments, également non toxiques, en deçà d'une certaine concentration, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur ou la formation de dépôt. C'est le cas du fer, cuivre, zinc, manganèse, phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites, ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource en eau. Une forte concentration peut présenter des risques pathologiques particuliers pour les nourrissons et les femmes enceintes.

Une carence ou un excès en fluor provoquent des inconvénients pour la santé alors que des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La dose optimale pour prévenir les caries dentaires se situe entre 0,5 mg/l et 1,5 mg/l. En deçà, un complément en fluor est nécessaire pour prévenir les caries. Au-delà de 1,5 mg/l, il y a un risque de fluorose dentaire.

Viennent ensuite les éléments toxiques ou ceux pour lesquels des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de la consommation sans négliger les autres apports alimentaires et ou environnementaux. Ce sont les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, les pesticides...

NB : Les unités les plus couramment employées en matière de qualité de l'eau sont :

- mg/l ou milligramme par litre

exemple : une eau à 10 mg/l de nitrates signifie qu'un litre d'eau contient 10 milligrammes de nitrates soit 0,01 gramme de nitrates (1000 milligrammes = 1 gramme)

- µg/l ou microgramme par litre

exemple : une eau à 10 µg/l de plomb signifie qu'un litre d'eau contient 10 microgrammes de plomb soit 0,01 milligramme de plomb (1000 microgrammes = 1 milligramme)

Etablissement des normes de qualité, normes actuelles et évolution de la réglementation

- l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit des recommandations établies à partir de données toxicologiques.
- l'Union Européenne définit, tout en étant généralement plus sévère, des valeurs basées le plus souvent sur les recommandations de l'OMS. Les valeurs peuvent être également fondées sur la valeur la plus faible qu'il est possible d'atteindre dans les pratiques analytiques, ou bien encore sur le principe de précaution.
- les valeurs réglementaires françaises doivent répondre aux exigences des directives européennes.

La directive européenne actuellement en vigueur est celle du 3 novembre 1998 transcrite en droit français par le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001. Ce décret a fait l'objet d'une codification dans le code de la santé publique – articles R1321-1 à R1321-68 pour les eaux destinées à la consommation humaines à l'exclusion des eaux minérales naturelles.

Ces nouvelles dispositions réglementaires visent à renforcer la sécurité sanitaire des eaux de consommation distribuées à la population. Les plus importantes concernent :

- l'adoption d'exigences de qualité actualisées,
- l'instauration de procédures de gestion des situations de non conformité,
- le contrôle de conformité des eaux distribuées aux robinets des utilisateurs.

Cette dernière disposition mérite d'être soulignée puisqu'elle permet de prendre en compte la dégradation de la qualité de l'eau dans les canalisations intérieures privées.

La teneur limite de plomb dans l'eau est fixée à 25 µg/l depuis fin 2003, elle sera limitée à 10 µg/l à compter du 25 décembre 2013.

Afin d'atteindre cet objectif, il est fortement conseillé de remplacer intégralement les canalisations lorsqu'elles sont en plomb, d'une part sur le domaine public par la collectivité (certains branchements sont encore en plomb) et d'autre part sur le domaine privé par les propriétaires (canalisations intérieures des bâtiments)

Exigences de qualité

Les exigences de qualité sont définies par l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du Code de la Santé Publique. Les eaux destinées à la consommation humaine doivent :

- ne pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes,
- être conformes aux limites de qualité fixées pour des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur.
- satisfaire aux références de qualité établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation de risque pour la santé des personnes.

Organisation du contrôle sanitaire et de la surveillance des eaux d'alimentation

Le contrôle sanitaire des installations de production et de distribution de l'eau est assuré dans chaque département par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur l'ensemble des réseaux depuis le point de captage jusqu'au robinet du consommateur. La fréquence et le type des analyses sont fonction de l'origine et de la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. En cas de dépassement des normes de qualité, une enquête est immédiatement effectuée, en liaison avec les exploitants, afin de rechercher les causes et d'améliorer la situation.

En outre, le gestionnaire des installations est tenu de surveiller en permanence la qualité des eaux par leur examen régulier, un programme de tests ou d'analyses et la mise à jour d'un fichier sanitaire de recueil des informations collectées.

Recueil des informations collectées.

Le présent rapport a été établi à partir des données du contrôle sanitaire réglementaire recueillies durant l'année 2010.

CONCLUSION SUR LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES PAR LE SIE DU VAL D'AZERGUES EN 2010

Origine et organisation de la distribution

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues est alimenté en eau à partir des installations de production du Syndicat Mixte d'Eau Potable Saône Turdine (station de traitement du Jonchay). Les eaux traitées à la station du Jonchay proviennent essentiellement des puits de captage situés en nappe alluviale de la Saône sur les communes de Quincieux et d'Ambérieux d'Azergues et dans une moindre mesure du captage du Divin situé en nappe alluviale de l'Azergues, sur la commune de Anse.

Une procédure de renforcement des mesures de protection existant sur l'environnement de ces captages d'Ambérieux et de Quincieux est en cours d'élaboration.

Avant distribution, l'eau est traitée par un procédé de démanganisation puis désinfectée.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues assure la gestion de son réseau de distribution.

Contrôle de la qualité

La synthèse ci-dessous a été élaborée à partir des résultats du contrôle réglementaire exercé par l'ARS sur les eaux partant en distribution.

En 2010, ce contrôle a donné lieu à :

- 24 prélèvements réalisés en production à la station de traitement du Jonchay qui ont conduit à l'exécution d'environ 1890 mesures de paramètres ;
- 4 prélèvements sur l'eau brute des champs captants Pré aux Iles et Grande Bordière qui ont conduit à la réalisation d'environ 2140 mesures de différents paramètres.
- 81 prélèvements en distribution (réseau) qui ont conduit à la réalisation d'environ 2410 mesures de différents paramètres.

Qualité des eaux distribuées

- ***Limites de qualité :***

Bactériologie :

Aucun dépassement n'a été observé au cours de l'année 2010. Les mesures sont restées conformes aux limites réglementaires.

Nitrates :

Les doses importantes de nitrates dans les eaux souterraines et superficielles sont essentiellement dues aux engrais et aux rejets d'eaux usées.

Avec une teneur moyenne de 13,3 mg/l et une valeur maxi de 14,8 mg/l sur l'eau produite, l'eau mise en distribution est restée conforme à la limite réglementaire maximale fixée à 50 mg/l.

Il est à noter une valeur mesurée à 27,9 mg/l sur le réseau de distribution qui semble anormalement élevée et qui aurait méritée une confirmation. Dans le doute, cette valeur est exclue des calculs de statistiques.

Fluor :

Avec une valeur moyenne de l'ordre de 0,1 mg/l, l'eau a une teneur en fluor très inférieure à la limite réglementaire maximale, fixée à 1.5 mg/l.

Une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice, comprimés,..).

Pesticides :

La présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. A faible concentration, ces substances ne présentent pas de toxicité aiguë ; certaines (atrazine, simazine par exemple), consommées toute une vie, sont suspectées d'être cancérigènes. La norme dans l'eau est de 0,1 µg/l, quelle que soit la substance détectée : le plus souvent cette norme est en dessous des seuils de toxicité connus.

L'eau produite a fait l'objet de 12 analyses de pesticides en 2010. Les résultats sont conformes à la valeur réglementaire de 0,1 µg/l pour toutes les substances actives mesurées.

Des traces de déséthyl atrazine ont cependant été détectées sur l'eau produite sur 1 prélèvement, la valeur mesurée étant de 0,034 µg/l.

La somme maximale de tous les pesticides recherchés est restée inférieure à la limite de 0,5 µg/l fixée pour l'eau distribuée.

Solvants chlorés :

A la suite de la cessation d'activité de la société Jec Industrie située sur la commune de Quincieux, une pollution des sols par des solvants chlorés a été mise en évidence courant 2004. Une contamination de la nappe phréatique par ces solvants n'étant pas à exclure, un suivi analytique mensuel a été instauré sur l'eau du champ captant Pré aux Iles.

Sur l'eau brute du champ captant Pré aux Iles, la somme en tétrachloréthylène et trichloréthylène est restée inférieure à la valeur limite réglementaire de 10 µg/l, la valeur maximale enregistrée étant de 1,6 µg/l.

En ce qui concerne ces 2 solvants chlorés, le suivi analytique tend à montrer une amélioration de la qualité de l'eau.

En sortie d'usine de traitement, la somme en tétrachloréthylène et trichloréthylène est restée inférieure au seuil de détection.

Les 4 analyses effectuées sur le réseau de distribution n'ont pas révélé la présence de solvants chlorés.

Plomb :

Aucun dépassement de la limite de qualité (25 µg/l) n'a été observé

- Recommandations par rapport au plomb : *l'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Mais des branchements publics ou /et des canalisations d'immeubles en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport. La consommation régulière de plomb, y compris à d'assez faibles doses, peut provoquer des effets néfastes sur la santé, en particulier chez les jeunes enfants.*

Aussi, si dans les logements, les conduites sont en plomb, il est vivement conseillé :

- * Pour les usages alimentaires, n'utilisez que l'eau froide.*
- * Le soir, en période de forte utilisation, (au moment où le renouvellement de l'eau dans les conduites est important), profitez-en pour mettre de l'eau dans un récipient fermé, à conserver au réfrigérateur, pas plus de 24 heures. Le matin, n'utilisez que cette eau pour le petit déjeuner.*
- * Après quelques jours d'absence, purger vos conduites en laissant couler l'eau avant de la boire.*

* *Préférez l'eau embouteillée du commerce pour les nourrissons et les femmes enceintes.*

• **Références de qualité :**

Bactériologie :

Tous les résultats d'analyses sont conformes aux références de qualité.

Manganèse :

La norme réglementaire est de 50 µg/l. Ce paramètre est considéré comme indésirable de par son incidence sur la couleur (formation de dépôt) notamment et de la gêne occasionnée pour l'usager.

Les recherches de manganèse effectuées sur l'eau produite à la station du Jonchay et sur le réseau de distribution du SIE du Val d'Azergues sont toutes restées inférieures au seuil de détection analytique (10 µg/l).

Dureté :

Avec une dureté moyenne de l'ordre de 28 °F, l'eau est qualifiée d'eau dure ou calcaire.

La dureté correspond à la présence de sels de calcium et de magnésium ; elle ne fait pas l'objet d'une référence réglementaire.

Equilibre calcocarbonique :

Les eaux ne doivent pas être agressives.

Une analyse sur les 5 réalisées en sortie de station de traitement du Jonchay donne un indice de l'équilibre calco-carbonique de 3, ce qui correspond à une eau légèrement agressive (présence de CO₂ agressif et tendance à dissoudre les carbonates de calcium).

Divers :

Des analyses réalisées dans le cadre de l'autosurveillance exercée par le syndicat ont révélé les dépassements de référence de qualité suivants :

- Fer total : 363 µg/l, la référence réglementaire étant de 200 µg/l ; ce dépassement concernait uniquement le point de prélèvement.
- Bactéries coliformes sur 3 prélèvements : la valeur maximale relevée est de 38 UFC/100 ml, la norme étant de 0 UFC/100 ml. Ces problèmes de contamination bactériologiques étaient localisés : une contamination locale du réseau d'un lotissement sur la commune de Chasselay a notamment été mis en évidence et il a été résolu.

Conclusion

Le contrôle sanitaire réglementaire a montré que l'eau distribuée au cours de l'année 2010 par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues présente une bonne qualité bactériologique.

Cependant, les analyses réalisées lors de l'autosurveillance exercée par l'exploitant ont mis en évidence des contaminations bactériologiques très locales de l'eau ; ces contaminations ne concernaient nullement l'ensemble du réseau de distribution du syndicat, ni même l'ensemble du réseau de distribution des communes concernées.

Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour les autres substances.

Une valeur de l'indice de l'équilibre calcocarbonique de l'eau produite par le SMEP Saône Turdine correspond à une eau présentant un léger caractère

agressif ; cependant, compte tenu de son pH, de sa minéralisation et de sa température, et conformément aux dispositions de la circulaire n° DGS/SD7A/2004/557 du 25 novembre 2004, l'eau partant en distribution ne nécessite pas de mesure corrective.

En ce qui concerne les pesticides, le suivi analytique réalisé ces dernières années sur l'eau brute des champs captants Pré aux Iles, Grande Bordière et en sortie de station de traitement a montré une tendance à l'amélioration de la qualité de l'eau. Cependant, la présence de traces de pesticides (atrazine et ses produits de dégradation) est encore détectée en sortie de station de traitement et sur l'eau brute du champ captant Pré aux Iles. L'arrêté préfectoral du 23/09/2010 modifiant l'arrêté du 17/07/1999 a ainsi prorogé de trois années supplémentaires le délai octroyé pour la mise en œuvre éventuelle d'une étape de traitement visant à éliminer les pesticides.

D'autre part, la présence de solvants chlorés, notamment le tétrachloréthylène, est encore détecté sur le champ captant Pré aux Iles ; le suivi analytique mensuel instauré en 2004 est maintenu.

Les indicateurs techniques prévus à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et spécifiés à l'annexe I de l'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, qui doivent figurer dans le rapport de l'exercice 2010, sont :

UDI	Indicateurs		Remarques
	Microbiologiques*	Physico-chimiques*	
Val d'Azergues	100%	100%	Seuls les paramètres ayant une limite de qualité sont pris en compte.

* Pour les UDI de moins de 5000 habitants ou pour lesquelles la consommation est inférieure à 1000 m³/jour, le résultat est rendu en nombre de conformités sur le nombre total de prélèvements.

Les taux retenus sont ceux définis à l'annexe I de l'arrêté du 02 mai 2007

Captages	Indicateurs sur l'état d'avancement de la protection	Remarques
Grande Bordière, la Sarandière et Pré aux Iles	80%	Une procédure de révision est en cours

Des fiches détaillées publiées par le MEDADD sont disponibles à l'adresse :

<http://www.eaudanslaville.fr/spip.php?rubrique69>

ANNEXE 1a

Suivi analytique détaillé de l'année 2010 sur le réseau de distribution

Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres :

Code	Libellé	Limite de qualité sur l'eau distribuée
ECOLI	Escherichia coli / 100 ml	0
STRF	Streptocoques fécaux /100ml	0
THM4	Somme de 4 trihalométhanes (µg/l)	≤150
TCEYTCL:	Tétra + trichloréthylène (µg/l)	≤10

Code	Libellé	Référence de qualité sur l'eau distribuée
CTF	Coliformes totaux / 100 ml	0
CDT	Conductivité à 20°C (µS/cm)	180≤CDT≤1000
MN	Manganèse (µg/l)	≤50
PH	pH à 20°C (unité pH)	6,5≤pH≤9
TURBNFU:	Turbidité (NFU)	≤2

Code	Libellé	Pas d'exigence de qualité
111TCL	Trichloroéthane 1,1,1 (µg/l)	

Nom de l'unité de gestion : SIE DU VAL D'AZERGUES

Année : 2010

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de distribution

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau
 * C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet : Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : VAL D'AZERGUES

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Date	Point de surveillance	Commune	111TCL µg/l	CDT µS/cm	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	MN µg/l	PH unité pH	STRF n/100mL	TCEYTCL µg/l	THM4 µg/l	TURBNFU NFU	Conf Bact	Conf Chim.
06/01/2010	BOURG	ALIX		563	<1	<1	<10	7,75	<1				C	C
07/01/2010	BOURG	CHARNAY		585	<1	<1	<10	7,70	<1				C	C
06/01/2010	BOURG	CHATILLON		561	<1	<1	<10	7,75	<1				C	C
04/01/2010	BOURG	CIVRIEUX-D'AZERGUES		567	<1	<1	<10	7,50	<1				C	C
08/01/2010	BOURG	DOMMARTIN		585	<1	<1	<10	7,70	<1				C	C
06/01/2010	BOURG	LATOUR-DE-SALVAGNY		563	<1	<1	<10	7,55	<1				C	C
04/01/2010	BOURG	MARCILLY-D'AZERGUES		564	<1	<1	<10	7,40	<1				C	C
26/02/2010	GRAVES	ANSE		530	<1	<1	<10	7,40	<1				C	C
09/02/2010	BOURG	CHAZAY-D'AZERGUES		498	<1	<1	<10	7,60	<1				C	C
18/02/2010	BOURG	LACHASSAGNE		536	<1	<1	<10	7,60	<1				C	C
01/02/2010	BOURG	LISSIEU		575	<1	<1	<10	7,80	<1				C	C
12/02/2010	BOURG	LOZANNE		497	<1	<1	<10	7,70	<1				C	C
08/02/2010	BOURG	MARCY	<0,5	563	<1	<1	<10	7,80	<1	<0,5			C	C
01/02/2010	BOURG	QUINCIEUX		574	<1	<1	<10	7,70	<1		11,3		C	C

Nom de l'unité de gestion : SIE DU VAL D'AZERGUES

Année : 2010

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : VAL D'AZERGUES

Date	Point de surveillance	Commune	Conf Bact	Conf Chim.	111TCL µg/l	CDT µS/cm	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	MN µg/l	PH unité pH	STRF n/100mL	TCEYTCL µg/l	THM4 µg/l	TURBNFU NFU
31/03/2010	BOURG	BELMONT	C	C		552	<1	<1	<10	7,45	<1		µg/l	NFU
17/03/2010	BOURG	CHASSELAY	C	C		538	<1	<1	<10	7,45	<1			0,17
17/03/2010	BOURG	FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE	C	C		536	<1	<1	<10	7,40	<1			0,12
17/03/2010	BOURG	LENTILLY	C	C		535	<1	<1	<10	7,40	<1			<0,1
02/03/2010	BOURG	MORANCE	C	C		556	<1	<1	<10	7,65	<1			<0,1
02/03/2010	BOURG	POMMIERS	C	C		556	<1	<1	<10	7,45	<1			<0,1
15/03/2010	BOURG	SAINT-GERMAIN-SUR-L'ARBR	C	C		495	<1	<1	<10	7,45	<1			<0,1
28/04/2010	BOURG	BULLY	C	C		534	<1	<1	<10	7,45	<1			0,16
01/04/2010	BOURG	CHATILLON	C	C		537	<1	<1	<10	7,60	<1			<0,1
29/04/2010	BOURG	DOMMARTIN	C	C		540	<1	<1	<10	7,40	<1			<0,1
12/04/2010	BOURG	LA TOUR-DE-SALVAGNY	C	C		567	<1	<1	<10	7,45	<1			0,12
09/04/2010	BOURG	LES CHERES	C	C		539	<1	<1	<10	7,50	<1			<0,1
12/04/2010	BOURG	NUELLES	C	C		572	<1	<1	<10	7,45	<1			0,13
30/04/2010	BOURG	SAINT-JEAN-DES-VIGNES	C	C		539	<1	<1	<10	7,25	<1			0,11
24/05/2010	BOURG	CHARNAY	C	C		562	<1	<1	<10	7,35	<1			<0,1
25/05/2010	BOURG	CHAZAY-D'AZERGUES	C	C		568	<1	<1	<10	7,30	<1			<0,1
17/05/2010	BOURG	CIVRIEUX-D'AZERGUES	C	C		542	<1	<1	<10	7,35	<1			<0,1
27/05/2010	BOURG	EVEUX	C	C		559	<1	<1	<10	7,60	<1			<0,1
11/05/2010	BOURG	LISSIEU	C	C		530	<1	<1	<10	7,45	<1			<0,1
11/05/2010	BOURG	MARCILLY-D'AZERGUES	C	C	<0,50	512	<1	<1	<10	7,25	<1	<0,50	9,40	<0,1
25/05/2010	BOURG	QUINCIEUX	C	C		562	<1	<1	<10	7,40	<1			0,14
04/06/2010	BOURG	CHASSELAY	C	C		541	<1	<1	<10	7,65	<1			0,18
24/06/2010	BOURG	FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE	C	C		572	<1	<1	<10	7,65	<1			<0,1
24/06/2010	BOURG	LACHASSAGNE	C	C		569	<1	<1	<10	7,55	<1			0,11
18/06/2010	BOURG	LENTILLY	C	C		550	<1	<1	<10	7,70	<1			<0,1

Nom de l'unité de gestion : SIE DU VAL D'AZERGUES

Année : 2010

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : VAL D'AZERGUES

Date	Point de surveillance	Commune	Conf Bact	Conf Chim.	111TCL µg/l	CDT µS/cm	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	MN µg/l	PH unité pH	STRF n/100mL	TCEYTC µg/l	THM4 µg/l	TURBNFU
24/06/2010	BOURG	LOZANNE	C	C		566	<1	<1	<10	7,85	<1			NFU
04/06/2010	BOURG	MARCY	C	C		539	<1	<1	<10	7,65	<1			0,1
04/06/2010	BOURG	MORANCE	C	C		542	<1	<1	<10	7,75	<1			<0,1
06/07/2010	BOURG	ALIX	C	C		545	<1	<1	<10	8,15	<1			0,12
09/07/2010	BOURG	CHATILLON	C	C		521	<1	<1	<10	7,80	<1			<0,1
05/07/2010	BOURG	DOMMARTIN	C	C		538	<1	<1	<10	7,70	<1			0,14
01/07/2010	BOURG	LA TOUR-DE-SALVAGNY	C	C		548	<1	<1	<10	7,70	<1			<0,1
15/07/2010	BOURG	POMMIERS	C	C		513	<1	<1	<10	7,50	<1			<0,1
06/07/2010	BOURG	SAINT-GERMAIN-SUR-L'ARBRE	C	C		538	<1	<1	<10	7,85	<1			0,2
17/08/2010	BOURG	BULLY	C	C		555	<1	<1	<10	7,85	<1			<0,1
02/08/2010	BOURG	CHAZAY-D'AZERGUES	C	C		528	<1	<1	<10	7,60	<1			0,15
05/08/2010	BOURG	LESCHERES	C	C		526	<1	<1	<10	7,60	<1			<0,1
17/08/2010	BOURG	LISSIEU	C	C		566	<1	<1	<10	7,80	<1			0,12
12/08/2010	BOURG	QUINCIEUX	C	C		562	<1	<1	<10	7,75	<1			0,15
02/09/2010	BOURG	BELMONT	C	C		560	<1	<1	<10	7,85	<1			0,19
02/09/2010	BOURG	CHARNAY	C	C		557	<1	<1	<10	7,80	<1			0,13
20/09/2010	BOURG	CHASSELAY	C	C		553	<1	<1	<10	8,00	<1			0,15
20/09/2010	BOURG	CIVRIEUX-D'AZERGUES	C	C		557	<1	<1	<10	7,80	<1			0,12
20/09/2010	BOURG	FLEUREUX-SUR-L'ARBRESLE	C	C		555	<1	<1	<10	8,00	<1			0,11
17/09/2010	BOURG	LENTILLY	C	C		558	<1	<1	<10	7,75	<1			0,12
20/09/2010	BOURG	MARCILLY-D'AZERGUES	C	C		554	<1	<1	<10	7,95	<1			0,12
02/09/2010	BOURG	MORANCE	C	C		561	<1	<1	<10	8,00	<1			0,16
14/10/2010	BOURG	CHATILLON	C	C	<0,50	550	<1	<1	<10	7,95	<1	<0,50	11,70	0,18
26/10/2010	BOURG	DOMMARTIN	C	C		564	<1	<1	<10	7,95	<1			0,13
06/10/2010	BOURG	LA TOUR-DE-SALVAGNY	C	C		556	<1	<1	<10	7,95	<1			0,24
														0,12

Nom de l'unité de gestion : SIE DU VAL D'AZERGUES

Année : 2010

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : VAL D'AZERGUES

Date	Point de surveillance	Commune	Conf Bact	Conf Chim.	111TCL µg/l	CDT µS/cm	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	MN µg/l	PH unité pH	STRF n/100mL	TCEYTCCL µg/l	THM4 µg/l	TURBNFU NFU
14/10/2010	BOURG	LACHASSAGNE	C	C		551	<1	<1	<10	7,55	<1			0,13
26/10/2010	BOURG	LOZANNE	C	C	<0,50	564	<1	<1	<10	7,90	<1	<0,50	21,00	0,17
14/10/2010	BOURG	MARCY	C	C		554	<1	<1	<10	7,75	<1			0,14
26/10/2010	BOURG	NUELLES	C	C		565	<1	<1	<10	7,90	<1			0,22
05/10/2010	BOURG	SAINT-JEAN-DES-VIGNES	C	C		555	<1	<1	<10	7,65	<1			0,14
09/11/2010	BOURG	CHAZAY-D'AZERGUES	C	C		567	<1	<1	<10	7,75	<1			0,12
24/11/2010	BOURG	EVEUX	C	C		561	<1	<1	<10	7,85	<1			0,26
05/11/2010	BOURG	LISSIEU	C	C		562	<1	<1	<10	7,85	<1			0,13
05/11/2010	BOURG	POMMIERS	C	C		563	<1	<1	<10	7,75	<1			0,12
05/11/2010	BOURG	QUINCIEUX	C	C		566	<1	<1	<10	7,75	<1			0,21
24/11/2010	BOURG	SAINT-GERMAIN-SUR-L'ARBR	C	C		569	<1	<1	<10	7,65	<1			0,17
23/12/2010	BOURG	BULLY	C	C		531	<1	<1	<10	7,60	<1			0,17
23/12/2010	BOURG	CHASSELAY	C	C		532	<1	<1	<10	7,70	<1			0,29
23/12/2010	BOURG	FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE	C	C		537	<1	<1	<10	7,60	<1			0,27
23/12/2010	BOURG	LENTILLY	C	C		535	<1	<1	<10	7,60	<1			0,37
15/12/2010	BOURG	LESCHERES	C	C		592	<1	<1	<10	7,75	<1			2
13/12/2010	BOURG	MORANCE	C	C		489	<1	<1	<10	7,70	<1			0,15

ANNEXE 1 b

Suivi analytique détaillé de l'année 2010 sur les mélanges de captages et en production

Syndicat Mixte d'Eau Potable Saône Turdine

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres :

Code	Libellé	Limite de qualité sur l'eau distribuée
ECOLI	: Escherichia coli / 100 ml	0
STRF	: Streptocoques fécaux /100ml	0
NO3	: Nitrates (mg/l)	≤50
FMG	: Fluorures (mg/l)	≤1,5
ATRZ	: Atrazine (µg/l)	≤0,1
ADET	: Déséthylatrazine (µg/l)	≤0,1
SMZ	: Simazine (µg/l)	≤0,1
TCEYTCL	: Tétra + trichloréthylène (µg/l)	≤10
PESTOT	: Somme des pesticides (µg/l)	≤0,5
THM4	: Somme de 4 trihalométhanés (µg/l)	≤150

Code	Libellé	Référence de qualité sur l'eau distribuée
CTF	: Coliformes totaux / 100 ml	0
CDT	: Conductivité à 20°C (µS/cm)	180≤CDT≤1000
MN	: Manganèse (µg/l)	≤50
PH	: pH à 20°C (unité pH)	6,5≤pH≤9
TURBNFU	: Turbidité (NFU)	≤2
CALCOC2	: Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	2

Code	Libellé	Pas d'exigence de qualité
TH	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	
111TCL	: Trichloroéthane 1,1,1 (µg/l)	
TCEY	: Tétrachloroéthylène (µg/l)	
TCLEY	: Trichloréthylène (µg/l)	

Nom de l'unité de gestion : SYNDICAT MIXTE SAONE TURDINE

Année : 2010

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de captage

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet ; Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : MELANGE DE CAPTAGES Nom de l'installation : GRANDE BORDIERE CHAMP CAPTANT

Date	Point de surveillance	Commune	ADET	ATRZ	CDT	ECOLI	FMG	MN	NO3	ODX	PESTOT	PH	SMZ	STRF	TURBNFL
29/04/2010	MELANGE GRANDE BORDIERE	AMBERIEUX	<0,030	<0,030	614	<1	0,09	875	7,3	<0,040	<0,500	7,00	<0,020	<1	0,24
25/10/2010	MELANGE GRANDE BORDIERE	AMBERIEUX	<0,030	<0,030	544	<1	0,11	63	7,6	<0,040	<0,500	8,00	<0,020	<1	0,2

Type de l'installation : MELANGE DE CAPTAGES Nom de l'installation : PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT

Date	Point de surveillance	Commune	ADET	ATRZ	CDT	ECOLI	FMG	MN	NO3	ODX	PESTOT	PH	SMZ	STRF	TURBNFL
29/04/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	0,051	<0,030	559	<1	0,11	135	17,7	<0,040	0,051	7,25	<0,020	<1	0,15
21/10/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	0,073	0,036	625	<1	0,10	196	22,5	<0,040	0,109	7,50	<0,020	<1	1

Nom de l'unité de gestion : SYNDICAT MIXTE SAONE TURDINE

Année : 2010

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de captage

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau
* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet : Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : MELANGE DE CAPTAGES
Nom de l'installation : GRANDE BORDIERE CHAMP CAPTANT

Date	Point de surveillance	Commune	111TCL µg/l	TCEY µg/l	TCEYTCL µg/l	TCLEY µg/l
29/04/2010	MELANGE GRANDE BORDIERE	AMBERIEUX	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
25/10/2010	MELANGE GRANDE BORDIERE	AMBERIEUX	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50

Nom de l'unité de gestion : SYNDICAT MIXTE SAONE TURDINE

Année : 2010

Type de l'installation : MELANGE DE CAPTAGES
 Nom de l'installation : PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT

Date	Point de surveillance	Commune	111TCL µg/l	TCEY µg/l	TCEYTCL µg/l	TCLEY µg/l
21/01/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	<0,5	1,1	1,1	<0,5
18/02/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
18/03/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	0,56	1,60	1,60	<0,50
29/04/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	<0,50	0,84	0,84	<0,50
29/04/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	<0,50	0,82	0,82	<0,50
06/05/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
10/06/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	<0,50	1,20	1,20	<0,50
08/07/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
05/08/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	<0,50	0,73	0,73	<0,50
09/09/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	<0,50	1,60	1,60	<0,50
21/10/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
21/10/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
04/11/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
02/12/2010	PRE AUX ILES CHAMP CAPTANT	QUINCIEUX	<0,50	0,56	0,56	<0,50

Nom de l'unité de gestion : SYNDICAT MIXTE SAONE TURDINE

Année : 2010

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet : Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
 Nom de l'installation : LE JONCHAY

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Date	Point de surveillance	Commune	Conf	Conf	ADET	ATRZ	CALCOC2	CDT	ECOLI	FMG	MN	NO3	PH	SMZ	STRF	TH	THM4	TURBNFU
07/01/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C				578	<1		<10	12,3	7,55		<1	28,2		NFU
21/01/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C	<0,03	<0,03	2	565	<1	0,11	<10	12,7	7,507,65	<0,02	<1	28,0	20,8	<0,1
04/02/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C				531	<1		<10	13,3	7,60		<1	27,8		<0,1
18/02/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C	<0,04	<0,03		508	<1		<10	13,5	7,50	<0,045	<1	27,5		0,12
04/03/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C				539	<1		<10	14,0	7,45		<1	29,0		<0,1
18/03/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C	<0,040	<0,030		574	<1		<10	14,4	7,35	<0,045	<1	29,0		0,13
08/04/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C				528	<1		<10	12,2	7,30		<1	26,3		0,26
29/04/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C	<0,030	<0,030	2	526	<1	0,11	<10	11,9	7,40	<0,020	<1	26,1	4,00	<0,1
06/05/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C				542	<1		<10	13,3	7,30		<1	27,7		0,15
27/05/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRA	ANSE	C	C	<0,040	<0,030		562	<1		<10	14,8	7,30	<0,045	<1	28,0		<0,1

Nom de l'unité de gestion : SYNDICAT MIXTE SAONE TURDINE

Année : 2010

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet : Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
 Nom de l'installation : LE JONCHAY

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Point de surveillance	Commune	Conf	111TCL	TCEY	TCEY/TCL	TCLEY
			Bact	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l
21/01/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	ANSE	C	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
29/04/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	ANSE	C	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
24/06/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	ANSE	C	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
19/08/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	ANSE	C	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
21/10/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITE	ANSE	C	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50

Nom de l'unité de gestion : SYNDICAT MIXTE SAONE TURDINE

Année : 2010

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet : Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
 Nom de l'installation : LE JONCHAY

Conformité bactériologique	100,0 %
Conformité chimique	100,0 %

Détail :

Date	Point de surveillance	Commune	Conf Bact	Conf Chim.	111TCL µg/l	TCEY µg/l	TCEYTCL µg/l	TCLEY µg/l
21/01/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITÉ	ANSE	C	C	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
29/04/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITÉ	ANSE	C	C	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
24/06/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITÉ	ANSE	C	C	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
19/08/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITÉ	ANSE	C	C	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
21/10/2010	STATION DU JONCHAY. EAU TRAITÉ	ANSE	C	C	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50

ANNEXE 2a

Minima, maxima, moyennes de quelques paramètres en production

Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres :

Code	Libellé	Limite de qualité sur l'eau distribuée
ECOLI	Escherichia coli / 100 ml	0
STRF	Streptocoques fécaux /100ml	0
NO3	Nitrates (mg/l)	≤50
NO2	Nitrites (mg/l)	≤0,5
TCEYTCL	Tétra + trichloréthylène (µg/l)	≤10
THM4	Somme de 4 trihalométhanes (µg/l)	≤150

Code	Libellé	Référence de qualité sur l'eau distribuée
CTF	Coliformes totaux / 100 ml	0
BSIR	Bact. et spores sulfito-réductrices / 100 ml	0
CDT	Conductivité à 20°C (µS/cm)	180≤CDT≤1000
PH	pH à 20°C (unité pH)	6,5≤pH≤9
TURBNFU	Turbidité (NFU)	≤2
MN	Manganèse (µg/l)	≤50
NH4	Ammonium (mg/l)	≤0,1
ALTMICR	Aluminium total (µg/l)	≤200

Code	Libellé	Pas d'exigence de qualité
TH	Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	
111TCL	Trichloroéthane 1,1,1 (µg/l)	

Nom de l'unité de gestion : SIE DU VAL D'AZERGUES

Année : 2010

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDI VAL D'AZERGUES

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Aluminium total	µg/l	T	0,00	1,60	25,00	81		200,00		
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	81		0,10		
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	81		0,00		
Bact. et spores sulfito-réduct./100ml	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	81		0,00		
Conductivité à 20°C	µS/cm	T	495	550	592	81	180	1000		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	81				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	81				0
Manganèse total	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	81		50,00		50,00
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	11,40	16,35	27,90	4				0,50
Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,10	0,40	4				10,00
pH	unité pH	T	7,25	7,66	8,15	81	6,50	9,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	4				
Titre hydrotimétrique	°F	T	26,60	28,95	31,90	4				
Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	4				
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T	9,40	13,35	21,00	4				
Turbidité néphélogométrique NFU	NFU	T	0,00	0,12	2,00	81		2,00		100,00

ANNEXE 2 b

Minima, maxima, moyennes de quelques paramètres en production

Syndicat Mixte d'Eau Potable Saône Turdine

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres :

Code	Libellé	Limite de qualité sur l'eau distribuée
ECOLI	Escherichia coli / 100 ml	0
STRF	Streptocoques fécaux /100ml	0
NO3	Nitrates (mg/l)	≤50
FMG	Fluorures (mg/l)	≤1,5
NO2	Nitrites (mg/l)	≤0,5
THM4	Somme de 4 trihalométhanes (µg/l)	≤150
ATRZ	Atrazine (µg/l)	≤0,1
TCEYTCL	Tétra + trichloréthylène (µg/l)	≤10

Code	Libellé	Référence de qualité sur l'eau distribuée
CTF	Coliformes totaux / 100 ml	0
BSIR	Bactéries et spores sulfito-réductrices / 100 ml	0
CDT	Conductivité à 20°C (µS/cm)	180≤CDT≤1000
PH	pH à 20°C (unité pH)	6,5≤pH≤9
TURBNFU:	Turbidité (NFU)	≤2
SO4	Sulfates (mg/l)	≤250
NH4	Ammonium (mg/l)	≤0,1
CL	Chlorures (mg/l)	≤250
MN	Manganèse (µg/l)	≤50
ALTMICR :	Aluminium total (µg/l)	≤200

Code	Libellé	Pas d'exigence de qualité
TH	Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	
111TCL	Trichloroéthane 1,1,1 (µg/l)	

Nom de l'unité de gestion : SYNDICAT MIXTE SAONE TURDINE

Année : 2010

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TTP LE JONCHAY

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Aluminium total µg/l	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	5		200,00		
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	24		0,10		
Atrazine	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	12				0,10
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	24		0,00		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	24		0,00		
Chlorures	mg/L	T	34,50	38,15	43,40	24		250,00		
Conductivité à 20 °C	µS/cm	T	508	554	581	24	180	1000		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	24				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	24				0
Fluorures mg/L	mg/L	T	0,09	0,11	0,11	5				1,50
Manganèse total	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	29		50,00		
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	11,50	13,28	14,80	24				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	24				0,50
pH	unité pH	T	7,30	7,56	7,85	29	6,50	9,00		
Sulfates	mg/L	T	33,60	36,78	40,60	24		250,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	5				
Titre hydrofométrique	°F	T	26,10	28,26	29,30	24				10,00
Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	5				
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T	4,00	10,35	20,80	5				100,00
Turbidité néphélogéométrique NFU	NFU	T	0,00	0,09	0,44	24		2,00		

ANNEXE 3a

Dépassements des exigences de qualité pour
l'ensemble des paramètres mesurés sur le
Syndicat Intercommunal des Eaux
du Val d'Azergues

Année : 2010

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée. Les paramètres sont comparés aux exigences de qualité pour le type d'eau du prélèvement.

UDI VAL D'AZERGUES

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	PLV - Motif - Code	Références de qualité min.	Références de qualité max.
27/01/2010	Fer total	µg/l	363	AS		200,00
25/08/2010	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	9	AS		0
27/10/2010	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	38	AS		0
02/11/2010	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	12	AS		0
Nombre de dépassements :			4			

Motif du prélèvement :

- CS : contrôle sanitaire réglementaire
- AS : autosurveillance exercée par le syndicat

ANNEXE 3b

Dépassements des exigences de qualité pour
l'ensemble des paramètres mesurés sur le

Syndicat Mixte d'Eau Potable

Saône Turdine

Année : 2010

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée
Les paramètres sont comparés aux exigences de qualité pour le type d'eau du prélèvement

TTP LE JONCHAY

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
19/08/2010	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	3	1,00	2,00
Nombre de dépassements :			1		



SYNDICAT DES EAUX
 DU VAL D AZERGUES
 183 Route de Lozanne
 BP 10
 69380 CHAZAY D AZERGUES

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
 L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
 Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE12-22561				
Identification échantillon :	LSE1204-11938-1			Analyse demandée par : ARS Rhône-Alpes - DTD du Rhône - 69442 LYON	
Nature :	Eau de distribution				
Lieu de Prélèvement :	BOURG				
Localisation exacte :	LAUMONIER ERIC - RUE DOBAT - 31 LES CERNEAUX				
Commune :	CHASSELAY				
Département :	69		PSV : 0000000217	Type Analyse : 69D1A	
Code UGE :	0042 - SIE DU VAL D'AZERGUES				
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		Type de visite : D1+	Motif du prélèvement : AS	
Nom de l'installation :	VAL D'AZERGUES		Type : UDI		
Prélèvement :	Prélevé le 11/04/2012 à 10h15 Réceptionné le 11/04/2012 Prélevé et mesuré sur le terrain par le client Bruno DUDU, SIEVA Circonstances atmosphériques : Absence de précipitations FLACONNAGE CARSO-LSEHL Aucune désinfection, au 1er jet.				
Traitement :	Chloration - Ozonation				

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse : 11/04/2012

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	69D1A@	N.M.	°C			25	
Température de l'air extérieur	69D1A@	N.M.	°C				
Chlore total	69D1A@	0.05	mg/l Cl2				
Chlore libre	69D1A@	0.05	mg/l Cl2				
Analyses microbiologiques							
Microorganismes aérobies à 36°C	69D1A@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Microorganismes aérobies à 22°C	69D1A@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Coliformes à 36°C	69D1A@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0	#
Escherichia coli	69D1A@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9305-1	0	#

.../...



Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	CONFORME
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	5		#
Anaérobies sulfite-réducteurs (spores)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		5	#
Caractéristiques organoleptiques							
Aspect de l'eau	0	-	Analyse qualitative				
Odeur	0 Néant	-	Qualitative				
Saveur	0 Néant	-	Qualitative				
Odeur à 25 °C : seuil	N.M.	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 méth. courte		3	
Saveur à 25 °C : seuil	N.M.	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 méth. courte		3	
Couleur apparente (eau brute)	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887		10	#
Couleur vraie (eau filtrée)	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887			#
Turbidité	< 0,10	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027		5	#
Analyses physicochimiques							
<i>Analyses physicochimiques de base</i>							
pH	7.80	-	Electrochimie	NF T90-008	6,5	9	#
Température de mesure du pH	23.9	°C	Electrochimie	NF T90-008			#
Conductivité électrique brute à 20°C	538	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27538	100	1000	
Conductivité électrique brute à 25°C	597	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27538	200	1100	#
Cations							
Ammonium	< 0,05	mg/l NH4+	Spectrophotomètre au bleu indophénoï	NF T90-015-2		0,10	#
Métaux							
Aluminium total	< 10	µg/l Al	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		250	#
Fer total	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		200	#
Manganèse total	< 10	µg/l Mn	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		50	#

69D1A@

ANALYSE (D1+CL2+AL,FE,MN) EAU DE DISTRIBUTION (DD69-2010)

Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

Myriam PONCET
Technicienne de Laboratoire - valideur